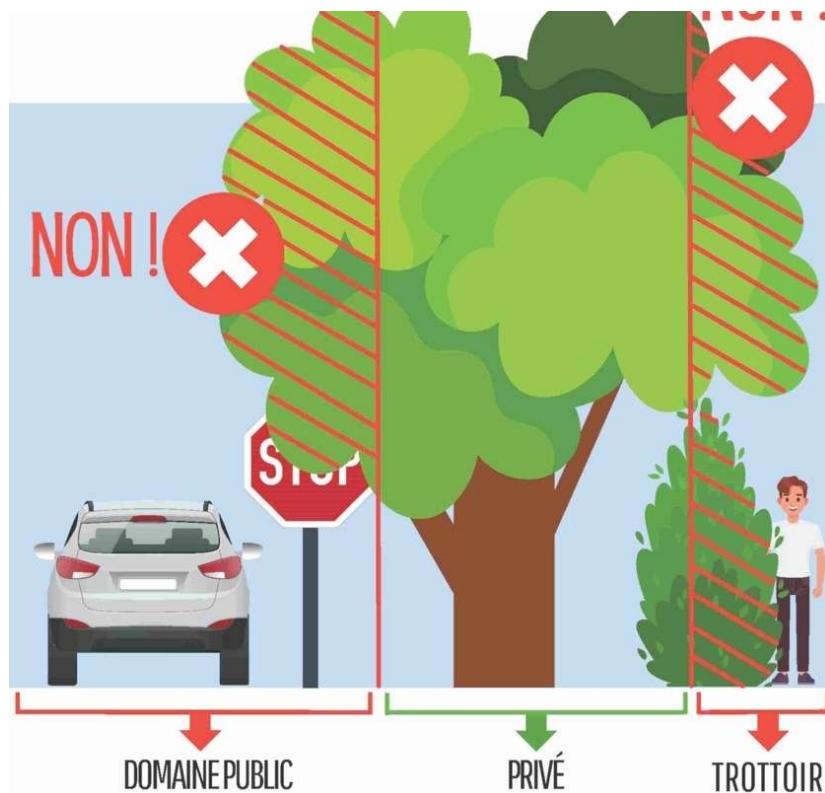


Élagage des arbres en bordure de route

La chute d'arbres ou de branches sur les lignes électriques et télécommunications est l'une des premières causes de coupures de réseaux.

L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité d'alimentation en électricité, tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes. Les branches qui envahissent le domaine communal engendrent également des situations de danger pour la circulation, notamment pour les poids lourds, cars et engins agricoles.

Nous vous rappelons que chaque propriétaire est tenu de procéder à l'élagage des arbres et arbustes situés en limite du domaine public.



Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous.

ELAGAGE PAR RAPPORT A L'INSTALLATION DE LA FIBRE

Rappelle des distances à respecter par rapport au réseau aérien :

Zone à élaguer pour le tirage et le raccordement de la fibre optique

